

## L'Admission

L'intéressé(e) peut contacter directement le S.A.V.S, ou se faire aider par un proche ou un professionnel de son choix.

**1<sup>ère</sup> rencontre** : La personne est reçue au service, sur rendez-vous, par le représentant de la direction et un(e) éducateur(trice). Les modalités concrètes d'admission et les missions du service sont alors présentées. La personne est invitée à faire part de sa décision, le jour même ou ultérieurement.

**2<sup>ème</sup> rencontre** : La personne est invitée à rencontrer, la psychologue puis un(e) éducateur(trice) du service, en vue d'évaluer la demande et les besoins.

**3<sup>ème</sup> rencontre** : Le pré-projet est finalisé avec la personne. Le bénéficiaire est invité à signer le contrat d'accompagnement, le jour même ou après un délai de réflexion.

## Le Contrat d'Accompagnement

Un **contrat d'accompagnement** est établi lors de l'admission de tout bénéficiaire. Il définit les obligations et les objectifs qui devront être respectés conjointement par le service et le bénéficiaire. Il déclenche la mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre du **Projet Personnalisé d'Accompagnement**. A chaque bilan annuel, la question de la reconduction du contrat est posée. Toutefois, le contrat d'accompagnement peut être interrompu à l'initiative de l'intéressé ou à l'initiative du service.

## Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

Dans les six mois après la signature du contrat d'accompagnement, un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** est élaboré. Ce projet présente les objectifs et les modalités de l'accompagnement. Il est évalué et réactualisé une fois par an, par l'équipe pluridisciplinaire et avec la participation du bénéficiaire.

## **S.A.V.S Jeunesse et Avenir**

**1 rue Etoile du Matin**

**44600 SAINT NAZAIRE**

**Tel : 02.40.15.06.55**

**Fax : 02.40.15.06.56**

[sahsp@ass-jeunesse-et-avenir.fr](mailto:sahsp@ass-jeunesse-et-avenir.fr)

[www.association-jeunesse-avenir.fr](http://www.association-jeunesse-avenir.fr)



# Association Jeunesse et Avenir

*Structures d'Accueil,  
d'Hébergement, d'Accompagnement  
Social et de Soutien à la Parentalité  
( S.A.H.S.P )*



Service  
d' **A**ccompagnement  
à la **V**ie  
**S**ociale

# Association Jeunesse et Avenir

## *Structures d'Accueil, d'Hébergement, d'Accompagnement Social et de Soutien à la Parentalité*

### Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) accompagne 20 adultes hommes ou femmes, présentant des troubles de l'efficience intellectuelle et bénéficiant d'une « orientation S.A.V.S. » par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H).

Les bénéficiaires du S.A.V.S travaillent en Etablissement et Service d' Aide par le Travail (E.S.A.T), en entreprise adaptée, en milieu ordinaire, sont demandeur d'emploi, ou sans activité.

Le S.A.V.S intervient sur la presqu'île guérandaise et le bassin nazairien.

**Les interventions du S.A.V.S s'effectuent au domicile des bénéficiaires, dans les locaux du service ou à l'extérieur, sous forme d'entretiens individuels. Des rencontres ou des activités collectives peuvent également être proposées.**

**Les périodes d'ouverture :** Le secrétariat est ouvert de 9h à 18h, du lundi au vendredi. Les horaires de l'équipe éducative sont adaptés en fonction des besoins des bénéficiaires, tous les jours de la semaine.

**Une permanence de sécurité** est assurée, en cas d'urgence, par un cadre du service, 24h/24h, 7j/7j tout au long de l'année.

### Le Projet de Service

#### **De la protection...**

Le service veille à **protéger et garantir les droits fondamentaux** des personnes quels que soient leur âge, leur sexe, leur degré de capacité physique ou mentale, leur situation matérielle et sociale.

#### **... à l'autonomie de la personne accueillie**

L'accompagnement proposé vise à **promouvoir l'autonomie et la socialisation des personnes**, par le biais d'actions individualisées et adaptées, visant à la meilleure insertion sociale possible dans un environnement ordinaire.

### L'Accompagnement

#### **Un dispositif d'accompagnement adapté au projet personnalisé de chaque bénéficiaire**

Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Accompagnement dans les démarches administratives et la gestion du budget

Accompagnement dans la gestion des temps libres

Ouverture sur l'extérieur et les réseaux relationnels

Connaissance et utilisation des dispositifs de droit commun

Exercice de la citoyenneté  
Vie relationnelle

Sensibilisation aux activités culturelles telles que le chant, le théâtre, le jeu, l'informatique...

### Les Professionnels

Le directeur et le directeur adjoint animent et coordonnent une équipe interdisciplinaire composée de :

Educateurs(trices) spécialisé(e)s  
Moniteur éducateur  
Aide Médico Psychologique  
Psychologue  
Secrétaire de direction

Cette équipe peut être ponctuellement complétée par des stagiaires en formation.

### Les Partenaires

Les E.S.A.T ou les autres employeurs  
Les services de protection juridique  
Les services de soins et de prévention  
Le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité (S.A.S.P)  
Les services sociaux  
Les services et associations socio-culturels

Le S.A.V.S est un service gratuit pour les bénéficiaires, financé par le Conseil Général. Une participation peut être demandée pour des activités ponctuelles. Le budget du S.A.V.S est autorisé et contrôlé par la direction générale de l'action sociale (Conseil Général)